

GROUPE DE TRAVAIL

ECONOMIE

Filières à potentiel :
Plaisance, tourisme, logistique

Mercredi 4 Février 2009

Monsieur LESAFFRE passe la parole à Mademoiselle KROTZ et à Monsieur DELBECQ sur le thème du tourisme.

On peut considérer qu'il y a deux pôles touristiques principaux dans le Nord-Pas-de-Calais, la métropole avec un tourisme euro régional très urbain, culturel, d'affaires et de shopping, et la Côte d'Opale qui propose une offre touristique littorale.

Boulogne sur mer est d'ailleurs ville d'art et d'histoire. L'offre touristique industrielle est seulement en projet et il y a également une offre touristique balnéaire avec au premier plan Neufchâtel Hardelot et Wimereux.

Par ailleurs, dans l'arrière pays, Desvres affirme sa vocation touristique qui va d'ailleurs être renforcée par l'ouverture prochaine du village des métiers d'art.

Nausicaà est évidemment au premier rang de la fréquentation des équipements touristiques avec environ 575.000 entrées par an. C'est l'équipement touristique le plus visité du Pas de Calais. Il ne crée peut être pas suffisamment l'effet d'appel souhaité par la ville de Boulogne sur mer et le Boulonnais.

Monsieur LESAFFRE fait néanmoins remarquer que la consommation des visiteurs de Nausicaà est substantielle pour le commerce local.

Clientèle touristique et offre d'hébergement : Le Boulonnais fait partie des grandes densités de population européenne, il y a d'ailleurs une clientèle étrangère importante, environ 40% avec notamment des anglais, des belges et des néerlandais.

Le front d'hébergement touristique est essentiellement résidentiel, ce qui signifie qu'il est composé à 70% de résidences secondaires, à 20% de campings et seulement à 6% d'hôtellerie.

60% des résidences secondaires se situent à Neufchâtel-Hardelot et 16,5% à Wimereux.

Il faut noter que 60% des campings sont loués à l'année.

L'hôtellerie connaît des taux de remplissage de 60%. Il y a quelques manques en hébergement, comme les hébergements adaptés aux personnes handicapées et aux groupes, un hôtel haut de gamme jumelé à un centre de congrès pour le tourisme d'affaires.

L'hébergement touristique est à requalifier dans son ensemble.

En ce qui concerne les campings, il y a aujourd'hui des demandes nouvelles, mobil homes, yourtes, cabanes dans les arbres accompagnés de piscine, de centre de remise en forme. Cette offre n'est pas encore disponible sur le territoire. Il faut donc thématiser l'offre.

La configuration du territoire qui allie à la fois des espaces ruraux et des espaces littoraux très proches est un potentiel touristique majeur. Cela permet de développer le tourisme nature en milieu rural avec notamment le fait que la majeure partie du territoire se situe dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Le cyclotourisme peine à se développer dans la mesure où il y a une certaine dangerosité et insuffisamment de pistes cyclables.

Le tourisme équestre de randonnée est peu développé, il y a plutôt des centres équestres classiques.

A cet égard, Monsieur DERRAR indique que l'on trouve effectivement des chemins qui permettent une certaine continuité dans les parcours.

Il y a également un projet de maison du cheval Boulonnais.

Monsieur DERRAR souligne que pour développer le tourisme équestre de randonnée, il faut utiliser des races qui sont bien dans leur tête. Le cheval boulonnais est victime d'un problème de consanguinité. Les clubs hippiques du secteur sont plutôt orientés sur la pratique du saut d'obstacles.

Monsieur FLAHAUT explique que dans le dossier de la maison du cheval, il faut trouver un partenariat avec les haras nationaux.

Monsieur DERRAR signale encore que pour développer le tourisme équestre de randonnée, il faudrait un maillage de chambres d'hôtes qui soit susceptible d'accueillir et le randonneur, et le cheval.

Le tourisme en milieu rural peut également favoriser les rencontres et les partages de la culture locale.

A cet égard, existe la pratique du jeu de quilles, Monsieur FLAHAUT précise que 23 communes sur 31 ont un quillier qui fonctionne mais ceux-ci sont insuffisamment ouverts au tourisme.

En ce qui concerne les fermes, Monsieur FLAHAUT dit que toutes les fermes ne peuvent pas accueillir le public. Cependant, certains agriculteurs s'aperçoivent que cela peut passer d'un revenu accessoire à un revenu principal et cela est appelé à se développer.

Monsieur CAZIN confirme ce point de vue. Il pense que le tourisme vert va se développer mais cela fait appel à la connaissance de métiers différents, il faut donc de la formation, beaucoup de compétences.

Monsieur FASQUEL souligne que le Pays des 7 vallées travaille sur ce complément de revenu agricole, et de plus en plus d'agriculteurs s'y mettent car cela permet d'équilibrer leur exploitation.

Il y a une vaste gamme d'activités nautiques proposées en Boulonnais, de nombreux sports d'eau.

Il est également prévu le développement du port de plaisance, et l'on sait que le territoire français manque globalement d'anneaux.

Il y a cependant une absence d'hébergement adaptée à ces sportifs, et le territoire n'a pas su attirer régulièrement les grandes compétitions sportives et manifestations populaires.

Monsieur FONTAINE rappelle que la ville de Boulogne sur Mer a organisé l'accueil du départ de la Course du Figaro une fois et qu'elle organise régulièrement les fêtes de la mer.

Monsieur LESAFFRE souligne qu'il n'y a cependant pas d'organisation régulière de courses comme savent le faire les Bretons.

Le réseau plaisance a permis de développer les relations avec les ports voisins. La CAB soutient fortement la pratique des sports d'eau.

Le développement de la plaisance et du nautisme est de nature à générer un développement économique sous forme de construction et réparations navales, d'accastillage, d'entretien des bateaux. Il est également question de reconquérir une partie du port à l'image d'autres ports français.

Monsieur CHEUVA fait état des conditions indignes d'accueil des plaisanciers à l'heure actuelle.

Mademoiselle BAILLIEU s'insurge contre cette affirmation en indiquant que l'accueil actuel est tout à fait satisfaisant, ce qui est confirmé par le sentiment des plaisanciers.

Monsieur LESAFFRE relève que cette incompréhension est peut être due au fait que l'organisation de la plaisance est assez opaque.

Le tourisme est une filière économique importante. 1600 emplois dépendent de cette activité. En l'occurrence, 750 emplois sont totalement touristiques et 550 emplois fortement touristiques.

A une question posée sur le mode de calcul de ces chiffres, Monsieur DELBECQ indique qu'il s'agit d'une méthode de calcul statistique agréée par l'INSEE qui est effectivement contestable comme toute méthode statistique mais qui paraît sérieuse.

Il y a également sur le Boulonnais des réseaux de professionnels, le Club hôtelier du Boulonnais, Opale meeting du Club golf en Côte d'Opale. Cependant, les offices de tourisme sont indépendants les uns des autres.

Monsieur LESAFFRE souligne néanmoins que des efforts de rapprochement ont été entrepris depuis quelques années.

Il y a certaines pressions touristiques comme la pratique du quad ou comme la question de l'accueil des camping-cars.

Monsieur FASQUEL indique qu'il faut distinguer la pression touristique sur les marchés, par exemple sur le logement, sur l'hébergement et la pression sur les milieux naturels qui relèvent plutôt dans le SCOT de l'état initial de l'environnement.

Monsieur DERRAR indique que le tourisme nature est un atout primordial du territoire et qu'il faut faire respecter cet aspect nature, cela signifie que les engins motorisés n'auront pas leur place dans ce tourisme.

Monsieur SAINT MAXENT explique que récemment sa commune a été visitée par des dizaines de quads qui ont généré 25.000 euros de dégradations. Il a été amené à porter plainte.

Monsieur CAZIN estime qu'il faut faire profiter tout le monde du bien public. Chaque activité a des nuisances, y compris les chevaux, y compris l'agriculture. Il faut donc organiser la façon de faire cohabiter ces activités.

En ce qui concerne les aires d'accueil de camping-cars, Monsieur DELBECQ indique qu'il y a des réflexions en cours puisque c'est un vrai potentiel touristique mais qui peut devenir facteur de nuisances ou de conflits d'usage.

Les équipements touristiques et de loisirs sont consommateurs d'espaces, ils ont consommé 178 hectares entre 1963 et 2005. Parmi ces hectares consommés, plus de 60 hectares ont relevé des camping-caravaning. Cela pose donc le problème de la rareté du foncier donc de son coût.

On observe une augmentation du prix du foncier sur les communes touristiques, ce qui pose dès lors des problèmes à la population locale qui a du mal à rester sur la commune.

Monsieur SAINT MAXENT fait état de son projet de parc résidentiel de loisirs.

Monsieur DELBECQ indique que sur le Boulonnais, il n'y en a pas en tant que tel.

Monsieur FLAHAUT précise qu'il n'y a pas de défiscalisation possible à l'intérieur de la Communauté de communes de Samer-Desvres pour ce genre d'installations.

Monsieur DELBECQ souligne que c'est bien la question de la pérennité de cette installation qui doit susciter l'attention des élus. Il y a en France de beaux parcs résidentiels de loisirs.

Monsieur FASQUEL précise que la création d'un PRL peut se justifier à l'échelle du SCOT mais qu'un parc important sera refusé s'il repose uniquement sur les besoins de la commune à l'échelle du PLU communal.

En conclusion, Monsieur FLAHAUT estime que tout ce qui est dans le domaine touristique est en train de se structurer.

On commence à considérer que le tourisme peut devenir une activité principale.

Monsieur LESAFFRE indique qu'il n'a pas été fait allusion au circuit napoléonien.

Monsieur DELBECQ précise qu'il s'agit là d'un état des lieux, par conséquent, il n'y a pas un descriptif exhaustif des projets.

Monsieur TERNISIEN demande dans quelles mesures le SCOT peut permettre d'organiser des espaces partagés pour les différents utilisateurs.

Monsieur DELBECQ indique que le SCOT ne va pas travailler sur ce partage, mais il peut donner des orientations par exemple, préserver les chemins qui existent.

Monsieur SAINT MAXENT précise que le Parc souhaite réguler les différents usages.

Monsieur PENIGUEL estime qu'il faut faire preuve de tolérance pour faire cohabiter ces usages.

Monsieur FAUQUET s'étonne du taux de remplissage des hôtels qui lui semble assez faible.

Monsieur FONTAINE précise que le taux de remplissage le plus important concerne les hôtels de chaîne.

Monsieur FAUQUET pense qu'il serait intéressant de connaître le taux d'occupation par catégorie d'hôtels.

Monsieur FLAHAUT indique qu'il faut identifier le patrimoine rural bâti.

Selon Monsieur DELBECQ, il est bien connu et recensé.

Monsieur LESAFFRE souligne encore qu'il y a sur le territoire certaines églises de grande qualité mais qui sont fermées pour des raisons de sécurité, il faudrait donc trouver un moyen de les ouvrir à la visite.

Après ces échanges nombreux, Monsieur LESAFFRE clôt la séance.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Loup LESAFFRE
Monsieur Jean-Pierre PONT

Maire de Saint Léonard
Maire de Neufchâtel-Hardelot

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BOULONNAIS

Monsieur Kaddour-Jean DERRAR	Maire de Condette
Monsieur Christian PENIGUEL	Maire de Doudeauville
Monsieur Paul SAINT MAXENT	Maire de Quesques
Monsieur David FLAHAUT	Maire de Senlecques
Monsieur Daniel FAUQUET	Adjoint au Maire de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Charles FONTAINE	Adjoint au Maire de Boulogne
Monsieur Alain CAILLET	Adjoint au Maire de Wimereux
Madame Evelyne PORTOLAN	Adjointe au Maire de Wimereux
Madame Guilaine GAUTHIER	Adjointe au Maire de Saint Etienne au Mont
Madame Sophie DESMYTTERE	Adjointe au Mairie de Pittefaux
Madame Annick GOLIOT	Conseillère municipale – Ville de Boulogne sur Mer
Madame Nathalie PIERRU	Conseillère municipale – Ville de Boulogne-sur-Mer
Monsieur Loïc CHEUVA	Conseiller Municipal – Ville de Boulogne-sur-Mer
Madame Lucette MERLOT	Conseillère municipale – Ville de Neufchâtel-Hardelot
Monsieur Sébastien DESOMER	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Maxime THOREL	Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Olivier DELBECQ	Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale
Madame Christel ROMULUS	Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale
Madame Jeanne KOSTRZ	Boulogne-sur-Mer Développement Côte d'Opale
Monsieur Alain TERNISIEN	Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne Côte d'Opale
Monsieur Reinold DELATTRE	Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne Côte d'Opale
Mademoiselle Caroline BAILLIEU	Chambre de Commerce et d'Industrie de Boulogne Côte d'Opale
Monsieur Frédéric FASQUEL	Direction Départementale de l'Equipement
Monsieur Gérard MARMIN	Chambre des Métiers et de l'artisanat
Monsieur Alain BONTEMPS	Chambre des Métiers et de l'artisanat